

# →→→ Possibilités forestières 2023-2028



Mise à jour en mars 2023)

## Unité d'aménagement 023-71

Cette unité d'aménagement résulte de la fusion réalisée le 1<sup>er</sup> avril 2018, des unités d'aménagement 023-51 et 023-52, ainsi que d'un territoire situé au Sud-Est de la 024-52.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Spatialisation par compartiment en sapinière	- 5 100 m <sup>3</sup> /an
Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	
Effet de fusion	+ 24 600 m <sup>3</sup> /an
Nouvelle cartographie des pentes par LIDAR	- 23 900 m <sup>3</sup> /an
Retrait des volumes provenant des lisières boisées riveraines	- 26 900 m <sup>3</sup> /an
Modification à la stratégie sylvicole	- 59 000 m <sup>3</sup> /an

## Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Diminution des niveaux de reboisement et d'éducation	- 34 800 m <sup>3</sup> /an*

\*Effet inclus à la modification de la stratégie sylvicole (-59 000 m<sup>3</sup>/an) du tableau précédent

## Modification de mars 2023

Modification	Effet sur les possibilités forestières
Protection de 11 390 hectares pour l'aire protégée « Rivière Péribonka »	- 20 400 m <sup>3</sup> /an

## Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	1 465 670	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	240 990	16%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	1 970	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	211 890	14%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	1 010 820	69%

## Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	8 600	9 240
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0
<b>Total des coupes totales</b>	<b>8 600</b>	<b>9 240</b>
Éclaircie commerciale	220	980
Coupe progressive régulière	0	50
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	1 040	840
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	0	0
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0
<b>Total des coupes partielles</b>	<b>1 260</b>	<b>1 870</b>
<b>Total des activités de récolte</b>	<b>9 860</b>	<b>11 110</b>
% des coupes totales / récolte	87%	83%
% des coupes partielles / récolte	13%	17%

## Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	990	1 120
Plantation de base (1 600 plants/ha)	1 620	890
Regarni	690	640
% des plantations dans les coupes totales	30%	22%
<b>Total des travaux de reboisement</b>	<b>3 300</b>	<b>2 650</b>
Nettoisement	440	1 740
Éclaircie précommerciale	620	610
Dégagement de la régénération naturelle	620	120
Dégagement de plantation	2 330	1 820
Élagage	20	10
<b>Total des travaux d'éducation</b>	<b>4 030</b>	<b>4 300</b>
Scarifiage partiel	520	290
Scarifiage en plein	2 610	2 070
<b>Total de la préparation de terrain</b>	<b>3 130</b>	<b>2 360</b>
<b>Total des travaux sans récolte</b>	<b>10 460</b>	<b>9 310</b>

## Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 11 970 500 \$ par année, suite au transfert d'un montant de 1 000 000 \$ au bénéfice de l'unité d'aménagement 025-71. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **10 306 400 \$**, soit 86 % du budget disponible.

## Décision du Forestier en chef

Considérant ces nouvelles informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

## Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	1 160 700	200	0	900	141 600	186 500	37 600	9 200	900	1 537 600
<b>2023-2028</b>	<b>1 097 200</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>700</b>	<b>111 700</b>	<b>181 300</b>	<b>28 700</b>	<b>6 500</b>	<b>600</b>	<b>1 426 900</b>
Δ	-5%	0%	-	-22%	-21%	-3%	-24%	-29%	-33%	-7%

## Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles dans le *Manuel de détermination des possibilités forestières* sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

À noter que le rapport de calcul pour cette unité d'aménagement n'est pas modifié suite à cette mise à jour.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 24 mars 2023